



Règlement concours cosplay

JAPAN POP SHOW Caen

Dimanche 14 avril 2024

Le COSPLAY est un art qui consiste à incarner un personnage fictif ou réel (jeux vidéo, manga, livres, créations personnelles, comics, acteur etc) en portant (ou créant) le costume, et répliquer le maquillage, coiffure et la nature du personnage dans le roleplay.

ARTICLE 1 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux mineurs, l'inscription au concours se fait avec l'autorisation écrite du responsable légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Ils doivent être accompagnés d'une personne majeure responsable. Les mineurs ne pourront pas gagner de cash prize et s'ils venaient à remporter un prix monétaire celui-ci serait converti en goodies ou bons d'achats.

Les pré-inscriptions pour le concours cosplay géré par Ahria Zatara, se font par formulaire et sont ouvertes jusqu'au **Lundi 8 avril 2024 à 23h59.**

L'inscription est obligatoire et gratuite via le formulaire disponible. **Chaque inscription sera étudiée avec attention (bande-son, temps de passage, images de référence etc...)** Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Vous serez informé(e) en cas de problème avec le dossier.

Toute inscription de mineur doit être accompagnée de l'autorisation parentale jointe à la fiche d'inscription.

- **Votre inscription sera confirmée par mail.**

ARTICLE 2 – CRITERES DE SELECTION

Le jury sera composé de 3 cosplayers issus de différents univers. Les participant.es seront sélectionnés par ordre d'inscription dans un maximum de 20 participant.es toutes catégories confondues.

La décision du jury sera sans appel.

ARTICLE 3 - RÈGLES GÉNÉRALES

- Le concours est ouvert aux mineurs accompagné d'une autorisation parentale.

- Le concours est divisé en 3 catégories :

- Concours COSPLAY général : les participant.es choisissant cette catégorie seront noté.es sur leur costume et leur prestation à 50/50.
- Concours COSTUME : les participant.es choisissant cette catégorie seront noté.es uniquement sur leur costume et défileront sur scène sans avoir à faire de prestation. (Plus d'infos sur le règlement "COSTUME").
- Concours PRESTATION : les participant.es choisissant cette catégorie seront noté.es sur leur prestation uniquement de ce fait leurs Cosplays peuvent être acheté.

- Le temps maximum pour chaque prestation solo est fixé à **1min30s maximum (faire moins n'enlève pas de points)**.

- Le temps maximum pour chaque prestation duo et groupe est fixé à **2min30s maximum (faire moins n'enlève pas de points)**.

– Il est impératif de remplir correctement son formulaire d'inscription afin de ne pas avoir d'informations erronées

– Toute personne ne pourra passer **que dans une catégorie**.

ARTICLE 4 - CATÉGORIES et CRITÈRES DE NOTATION

Le concours est divisé en 2 catégories si moins de 3 participant.es sont inscrits dans l'une des catégories celle-ci sera annulée et les participant.es inscrits pourront décider s'ils souhaitent changer de catégorie.

→ **concours cosplay général :**

Les participant.es au concours « COSPLAY général » seront noté.es sur leur costume et leur prestation.

Les costumes devront être réalisés à **minimum 60% par eux-mêmes** (les cosplays achetés ou réalisés par d'autres personnes ne sont pas autorisés). Tous les éléments non réalisés par leurs soins ne seront pas pris en compte dans la notation.

⚠ Attention la *customisation* n'est pas nécessairement considérée comme du "fait main" nous laissons nos jury libre de décider s'ils acceptent la customisation comme tel ou non.

Les participant.es devront fournir des photos de la création de leur costume, accessoires et décors (work in progress - WIP). **Sans preuves de fabrication personnelle l'inscription ne pourra être validée.**

L'organisation se réserve le droit de demander des images supplémentaires ou de refuser une inscription si les preuves de fabrication par le/la participant.e ne sont pas suffisantes ou sujettes à doutes.

Critères de notation :

- Costume :
- Ressemblance au personnage (fournir une image de référence : cela peut être une image officielle ou une illustration réalisée par un.e artiste)
- Complexité
- Qualité de la réalisation du costume
- Multi Technicité
- Mobilité
- Prestation :
- Roleplay / interprétation du personnage
- Qualité de la prestation
- Utilisation de l'espace scénique
- Respect de l'oeuvre / compréhension de l'histoire

En cas de décors les jurés prendront en compte leur qualité et originalité dans la notation. Si vous n'avez pas de décors cela n'enlève pas de point.

Les membres du jury n'ont pas le droit de participer aux concours qu'ils.elles jugent.

→ **concours cosplay « costume » :**

Vous êtes noté uniquement sur votre costume, il faudra tout de même fournir une petite bande son sur lequel vous souhaitez défiler sur scène.

→ **concours cosplay « prestation » :**

Vous êtes noté uniquement sur votre prestation donc vous pouvez présenter un costume acheté, à fournir également bande son ou vidéo.

ARTICLE 5 - THÈMES AUTORISÉES

Tous les univers sont acceptés du moment qu'ils ne sont pas inventés et à la condition du respect de l'article 9.

Séries, films, mangas, animés, comics, bd, jeux vidéo, web, comics, illustrations.

Pour cette catégorie les cosplays doivent être basés sur une image de référence soit officielle soit créer par un.e artiste

Les OC et créations sont acceptées, cependant les points de ressemblance à l'image de référence ne pourront pas être accordés.

ARTICLE 6 - NOMBRE LIMITE DE PARTICIPANTS

20 participants maximum.

Les premières personnes à remettre un dossier complet seront les premières personnes inscrites. Toute inscription au-delà de cette limite sera mise sur une liste d'attente.

ARTICLE 7 - MÉDIAS

Pour que votre inscription soit bien prise en compte, le formulaire d'inscription doit-être entièrement renseigné (informations personnelles, décrire votre costume et prestation, etc..) mais également :

- Joindre des photos du personnage cosplayé

**Merci de joindre le crédit de l'artiste ayant réalisé
votre image de référence si elle n'est pas
une image officielle d'un univers.**

- Joindre votre fichier d'accompagnement audio ou vidéo au format MP3 ou MP4. Le fichier ne doit pas excéder 1min30s pour les catégories solo et 2min30s pour les catégories groupe.

Bien que les fichiers soient vérifiés nous ne pourrons être tenus responsables en cas de problèmes quant à la qualité du son lors de votre passage sur scène.

Merci de prévoir d'avoir sur clé USB votre bande son ou vidéo en cas de problème technique.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser tout fichier d'accompagnement qui n'est pas au bon format, qui n'a pas été préalablement coupé (le fichier ne doit pas dépasser la durée de votre prestation) ou dont la qualité n'est pas suffisante ainsi que tout fichier ne respectant pas les règles du concours. Vous disposerez alors d'un délai pour nous fournir un nouveau fichier au bon format, ou coupé, ou de meilleure qualité.

ARTICLE 8 - ACCESSOIRES ET DÉCORS

Tous les accessoires et décors doivent être déclarés lors de votre inscription et validés par l'organisation.

L'organisation pourra installer vos accessoires et décors sur scène dans la limite de :

- 2 décors (éléments de 1m50 de haut, large, long, maximum - dont tables et chaises) et ne dépassant pas les 20kg et pouvant être transporté en 1 voyage par 2 staff.
- 3 accessoires (éléments de petite taille)
- Tout autre élément devra être placé par le/la participant.e avant sa prestation en 1 seul voyage et n'excédant pas les 30sec d'installation.

Le/la participant.e devra lors de son inscription fournir une description détaillée de l'installation des éléments de décors, accessoires et si possible fournir un plan afin de faciliter l'organisation.

Aucune aide ne pourra être apportée lors du concours (par un membre de l'organisation ou une personne tierce). Tous les éléments devront être manipulables par le/la participant.e .

Les participant.es sont tenu.es responsables de la solidité de leurs décors et éléments. Ces derniers doivent donc être suffisamment solides pour être transportés sans soins particuliers.

ARTICLE 9 - INTERDICTIONS

Pour rappel la convention est tout public de ce fait les costumes et prestations doivent rester dans les limites de la décence et être tout public.

Dans un souci d'équité les tétons ne pourront être visibles sur aucun corps. Si votre personnage est torse nu merci de porter de quoi les cacher.

Pour des raisons de sécurité, sont à proscrire :

– **Armes blanches** : toutes armes offensives ou tranchantes en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.

– **Armes à feu** : toutes armes qui tirent des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.

– **Armes incendiaires** : toutes armes qui ont pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.

– **Liquides facilement inflammables** : toutes armes qui ont pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.

- **Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène** : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...
- Les projections d'objets vers le public ou le jury.

Sont également interdits sous peine de disqualification :

- **Liquides indélébiles** : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.
- **Tout objet et geste à caractère raciste ou pornographique.**
- **Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.**

ARTICLE 10 - CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION, HORAIRES, ENTRÉE

Tout.e participant.e (validé.e ou sur liste d'attente) devra se présenter au stand Jury Cosplay **avant 11h le dimanche 14 avril 2024** afin de valider son inscription.

Si toutefois un.e participant.e ne peut être présent.e avant l'heure indiquée, ielle devra nous le signaler dans les plus brefs délais sous peine de voir sa place confiée à un.e participant.e sur liste d'attente. Un numéro de téléphone vous sera communiqué par mail.

A ce moment les accessoires et décors seront vérifiés et validés par les membres organisateurs du concours. Tout élément en plus non déclaré lors de l'inscription pourra être validé ou refusé à la discrétion des organisateurs.

Le prejudging se fera à partir de 11h30. Les participant.es devront être présent.es dans le vestiaire dédié au concours à partir de cette heure et passeront au prejudging à partir de 11h30 dans leur ordre de passage sur scène.

Des vestiaires seront mis à disposition des participant.es. Attention toutefois l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation de vos effets personnels.

Les vestiaires sont généralement mixte et sans miroirs pensez à prévoir si vous avez besoin.

ARTICLE 11 - AVANTAGES

En recevant votre validation au concours voici les avantages auxquels vous aurez droit :

- billet d'entrée offert pour le jour du concours
- coupe file pour entrer dans la convention le matin
- vestiaire dédié au concours (attention pas de surveillance de notre part)

Vous pouvez être accompagné.e afin de vous préparer au concours cependant votre accompagnant.e n'aura accès à aucun des avantages cité ci-dessus.

ARTICLE 12 – DÉROULEMENT DES CONCOURS

Une fois l'inscription validée auprès des organisateurs sur le stand AMF Cosplay le jour J, les participant.es auront accès au vestiaire dédié au concours. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration du matériel. L'association prendra des mesures disciplinaires en cas de détérioration ou vol avéré et prouvé.

Les modalités de prestations doivent être précisées lors de votre inscription :

- Musique une fois installé sur scène ou avant votre entrée

ARTICLE 13 – PRIX ET RÉCOMPENSES

Plusieurs prix seront remis :

Concours Cosplay général :

1e prix

2e prix

3e prix

1 prix Catégorie costume

1 prix Catégorie prestation

Le jury pourra décider à tout moment de changer les prix selon les besoins (par exemple : ne pas attribuer de 2e et 3e prix mais donner des prix costume, prestations, etc.)

Des prix annexes pourront être distribués en fonction des lots disponibles

Après la remise des prix, les jurys seront à votre disposition pour vous faire des retours sur vos prestations/costumes si vous le désirez.

Toutes décisions du jury quant aux récompenses ne pourra en aucun cas être remise en question par qui que ce soit. Engageons-nous à être bienveillant et à respecter les jurys et les gagnant.es !

Les lots peuvent changer selon le nombre de participants dans chaque catégorie.

ARTICLE 14 - DROITS À L'IMAGE

En adhérant au présent règlement les participant.es acceptent de céder leur droit à l'image à l'association. Ils autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée lors de l'événement.

Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans.

L'association s'engage à ce que les images soient conformes à la morale et la légalité.

ARTICLE 15 - DISQUALIFICATION

Tout.e participant.e coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive. Des poursuites pénales seront entamées à son encontre en application des lois en vigueur.

Tout.e participant.e ne respectant pas le règlement pourra sur décision du jury et des organisateurs être disqualifié.e sans préavis.

RAPPEL

Pour que votre dossier d'inscription soit complet vous devez :

- Remplir le formulaire en ligne d'inscription
- Joindre votre dossier WIP (pour les catégorie « Général » et « Costume » uniquement)
- Joindre une photo de vous dans un cosplay autre que celui présenté au concours
- Joindre votre média support
(*audio ou vidéo*)
- Pour les mineurs : joindre l'autorisation de votre tuteur légal :